

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

~~**Proposition syndicale 1(A).**~~ Retiré par l'Union le 24/06/2025

~~**Proposition syndicale 1(B).**~~ Retiré par l'Union le 01/07/2025

~~**Proposition syndicale 1(C).**~~ Retiré par l'Union le 06/04/2025.

~~**Proposition syndicale 1(D).**~~ Retiré par l'Union le 25/06/2025 à la suite de l'accord provisoire des parties sur les points suivants :

Pour le côté chaud et le côté froid, la société affichera (auprès des horloges de l'aire de coupe et d'abattage supérieure) le temps de travail quotidien, la vitesse moyenne de la chaîne et le nombre de porcs traités.

~~**Proposition syndicale 1(D).**~~ Retiré par l'Union le 06/04/2025.

Proposition syndicale 2(A). Accord provisoire du 01/07/2025 visant à modifier l'article 14(b) existant du contrat pour stipuler comme suit :

L'entreprise mettra à la disposition du personnel de maintenance des chaussures à embout renforcé (ou similaires) à l'usine. Elle fournira des bottes de sécurité à ces employés selon leurs besoins, ou une allocation de 180 \$ pour ces bottes, selon leurs besoins, mais pas plus d'une fois par an ou au cas par cas. Elle fournira des bottes jaunes (ou similaires) aux employés des couloirs de circulation du bétail, des enclos 1, 2 et 3 et de la salle des chariots. Les employés certifiés pour les chariots élévateurs/chariots de manutention recevront une allocation de 83 \$ pour ces bottes, selon leurs besoins, mais pas plus d'une fois par an ou au cas par cas.

~~**Proposition syndicale 2(B).**~~ LE SYNDICAT SE RETIRE LE 22/07/2025

~~**Proposition syndicale 2(C).**~~ LE SYNDICAT SE RETIRE LE 22/07/2025

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur

UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

~~Proposition syndicale 3(A).~~ Retiré par l'Union le 25/06/2025 à la suite de l'accord provisoire des parties visant à ajouter le nouveau libellé suivant à la fin de l'article 32 :

L'entreprise continuera de fournir un poste médical et infirmier et de s'assurer qu'il dispose du personnel nécessaire (selon son jugement de bonne foi) pendant toutes les heures de production. Les employés doivent informer leur superviseur avant de quitter leur poste de travail (sauf en cas d'urgence) lorsqu'ils se rendent au poste médical ou infirmier afin que celui-ci puisse informer l'infirmière de leur arrivée et que celle-ci soit prête.

La Société fournira des options de traduction dans la mesure du possible aux employés qui demandent une assistance en matière de traduction, et tout matériel de formation requis sera dans la langue principale des employés participants dans la mesure du possible.

~~Proposition syndicale 3(B).~~ Retiré par l'Union le 01/07/2025 à la suite de l'accord provisoire des parties visant à modifier l'article 16 existant du contrat comme suit :

ARTICLE 16
COMITÉ DE SÉCURITÉ

Un comité de sécurité sera constitué, composé d'au moins trois (3) membres du syndicat, d'au moins deux (2) membres de la direction de l'entreprise et du directeur de la sécurité de l'usine. Ce comité sera permanent et aura pour objectif de faire de l'usine un lieu de travail sécuritaire. Les représentants syndicaux et les membres syndicaux du comité de sécurité peuvent nommer d'autres membres, pourvu que le nombre total de membres syndicaux du comité de sécurité ne dépasse pas huit (8) par quart de travail.

Un comité d'ergonomie sera constitué, composé d'au moins trois (3) membres du syndicat et d'au moins deux (2) membres de la direction de l'entreprise, ainsi que du directeur de l'ergonomie de l'usine. Un membre de l'entreprise et un membre du syndicat seront membres du comité de sécurité. Ce comité d'ergonomie sera permanent et aura pour objectif de faire de l'usine un lieu de travail sécuritaire. Les représentants syndicaux et les membres syndicaux du comité d'ergonomie peuvent choisir d'autres membres, pourvu que le nombre total de membres syndicaux du comité d'ergonomie ne dépasse pas huit (8) par quart de travail.

Les Comités se réunissent à des heures déterminées, au minimum deux fois par mois pour le Comité de sécurité, et au minimum une fois par mois pour le Comité d'ergonomie, dans le but d'aborder tous les sujets nécessaires pour assurer la sécurité de l'usine et des employés.

Les heures et dates des réunions, le type de programmes de sécurité et d'ergonomie mis en place, les audits de sécurité et d'ergonomie à réaliser et tous les autres sujets pertinents seront abordés par les comités de sécurité et d'ergonomie.

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

Proposition syndicale 3(C) : LE SYNDICAT SE RETIRE LE 23/07/2025

MODIFIER Article 31 : Invalidité de longue durée. Pendant toute la durée du Contrat, la Compagnie offrira une couverture d'invalidité de longue durée. ~~Pour les employés en poste, à 50 % de la masse salariale couverte, à compter du 91^e jour calendaire, pour une couverture maximale de 10 ans. Employés en poste à la date de ratification. L'entreprise paiera la couverture et les employés paiera les taxes associées à cette couverture. Les employés embauchés après la ratification seront admissibles à cet avantage dès leur embauche seulement et devront payer la prime et les taxes associées à la couverture d'invalidité de longue durée.~~

Proposition syndicale 4(A) :

Augmenter les périodes de repos à 20 min (au lieu de 15 min) et les périodes de repas à 35 min (au lieu de 30 min)

Proposition syndicale 4(B) :

Les employés seront entièrement libérés de toutes leurs tâches professionnelles et libres de s'occuper de leurs besoins personnels pendant toutes les périodes de repos et de repas.

~~**Proposition syndicale 5(A) :**~~ LE SYNDICAT SE RETIRE LE 22/07/2025

~~**Proposition syndicale 5(B) :**~~ LE SYNDICAT SE RETIRE LE 22/07/2025

Union 24/06/2025 Proposition de lettre d'accompagnement. Les parties sont parvenues à un accord provisoire le 01/07/2025 pour conclure une lettre annexe stipulant ce qui suit :

1. La Société accepte que l'absence de tout employé qui a été détenu en raison d'une procédure de l'Immigration and Custom Enforcement (ICE) des États-Unis et qui est retourné au travail dans les quatorze (14) jours suivant le début de l'absence (ou dans un délai plus long que la Société peut approuver), soit considérée comme une absence excusée si le statut d'autorisation de travail antérieur et actuel de l'employé a été validé par l'ICE.
2. Les employés bénéficieront d'un congé sans solde pouvant aller jusqu'à dix (10) jours pour assister aux procédures des services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) si leur présence est requise pendant ces dix (10) jours. L'entreprise examinera au cas par cas les congés sans solde supplémentaires accordés au-delà de ces dix (10) jours.

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

3. Les parties reconnaissent que le RRQ a pour pratique établie de fournir de bonne foi des rappels périodiques aux employés dont l'autorisation de travail expire prochainement afin de les aider. Le RRQ confirme son intention de poursuivre cette pratique, sachant que la tenue à jour des documents d'autorisation de travail demeure la seule responsabilité de l'employé.
4. La Société informera le syndicat dès que possible des noms et adresses des employés arrêtés à la suite d'un audit de l'ICE.

Proposition initiale de l'entreprise 1 : Article 6 : Prélèvement de sécurité syndicale**Retiré par la société le 23/07/2025**

~~Ajoutez au sous-paragraphe (b)(4) que des déductions de rattrapage seront effectuées pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois.~~

Réponse du syndicat : ~~Le syndicat rejette.~~

Proposition initiale de l'entreprise 2 : Article 8 : Horaires de travail

~~Heures supplémentaires quotidiennes et hebdomadaires -~~ **PROPOSITION DE L'ENTREPRISE DU SYNDICAT TA TELLE QUE MODIFIÉE CI-DESSOUS 7.23.25, avec note de négociation comme clarification supplémentaire**

Proposition mise à jour de l'entreprise (23/07/2025)

Modifier la proposition initiale de l'entreprise 2 comme suit :

- Aucune modification n'est apportée à l'article 8, alinéas b) et c).
- Ajouter un nouveau sous-titre avant (f) intitulé « Service de maintenance uniquement » avec le nouveau libellé du contrat suivant sous ce titre :

(f) Nonobstant les sous-parties (b) et (c) ci-dessus, pour le service de maintenance uniquement où les employés commencent à travailler le jour 2, afin d'être admissibles au double temps le jour 7, ils doivent avoir travaillé le jour 6 (à condition qu'il y ait du travail disponible le jour 6).

Proposition initiale de l'entreprise 3 : Article 12 : Salaires

VOIR LES PROPOSITIONS ÉCONOMIQUES DE L'UNION

Proposition initiale de l'entreprise 4 : Article 17 : Ancienneté**Retiré par la Société le 23/07/2025.**

~~Article 5, sous-partie (f) : Supprimer « six (6) mois consécutifs » et remplacer par « trois (3) mois consécutifs ».~~

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur

UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

~~**Réponse du syndicat :**~~ Le syndicat rejette cette proposition et considère qu'il s'agit d'un plat à emporter

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

Proposition initiale de l'entreprise 5: Article 17 :Ancienneté

Supprimer le sous-paragraphe 3(a).

Réponse du syndicat :Le syndicat rejette cette proposition et considère qu'il s'agit d'un plat à emporter

Proposition initiale de l'entreprise 6: Article 20 :Vacances.*Retiré par la Société le 01/07/2025.*

Mise à jour de la proposition initiale de l'entreprise (02/07/2025): Article 28 :Congé médical

Accord provisoire du 22/07/2025 à mmodifier l'article 28 existant du contrat comme suit :

ARTICLE 28
CONGÉ MÉDICAL

Les employés réguliers à temps plein peuvent demander un congé maladie après trois mois d'ancienneté. Une telle demande nécessite un rapport du médecin traitant précisant l'état de santé et la date approximative de retour au travail. Les demandes de prolongation de congé nécessitent également une attestation médicale.

À la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les congés payés du Minnesota, (a) tout congé auquel un employé peut avoir droit en vertu d'un article du présent contrat sera cumulé avec tout congé couvert par cette loi, et (b) toute taxe sur les salaires prélevée par l'État du Minnesota associée à la participation au programme de congés payés du Minnesota ne devra pas entraîner de cotisations salariales supérieures pour les employés de l'unité de négociation par rapport aux employés hors unité de négociation de la Société. De plus, à tout moment pendant la durée du présent contrat, la Société peut choisir de satisfaire aux exigences de la loi sur les congés payés du Minnesota en proposant un régime auto-assuré ou en participant à un régime privé d'assurance approuvé par l'État ; toutefois, dans les deux cas, le coût des primes pour les employés participants ne devra pas dépasser le montant des taxes liées à la participation au programme de congés payés du Minnesota géré par l'État du Minnesota.

Proposition initiale de l'entreprise 8: Article 35 :Procédure de réclamation et d'arbitrage
Retiré par la société le 06/04/2025

Mise à jour de la proposition initiale de l'entreprise 9 du 02/07/2025:Durée de l'accord

Nouveau contrat de 4 ans jusqu'au 30 juin 2029, correspondant à la nouvelle grille salariale.

VOIR LES PROPOSITIONS ÉCONOMIQUES DE L'UNION

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

~~Proposition initiale de l'entreprise 10: Ajouter un article : Tableaux d'affichage.~~ Retiré par la Société le 25/06/2025.

Mise à jour de la proposition initiale de l'entreprise 11 du 02/07/2025: Article 19. Vacances & Nouvel article : Temps de maladie et de sécurité.

Accord provisoire du 22/07/2025 comme suit :

Plutôt que de proposer, sur une base prospective, de satisfaire au mandat de congés de maladie et de congés payés (ESST) de la loi 181.9445 du Minnesota en exigeant des employés qu'ils utilisent les congés payés accumulés en vertu de l'article 19 du contrat, la Société propose plutôt de créer dans le nouveau contrat un véhicule de congés payés supplémentaire pour les salariés en ajoutant une nouvelle disposition au contrat stipulant ce qui suit :

ESS Chaque employé accumule une (1) heure de congé payé utilisable pour congé de maladie et congé de sécurité par tranche de 30 heures effectivement travaillées, jusqu'à un maximum de 48 heures par année civile. Les heures de congé de maladie et congé de sécurité non utilisées seront reportées à l'année civile suivante, à condition que le solde total de ces heures ne dépasse pas 80 heures, ce montant étant le solde maximal cumulé autorisé à tout moment. Les heures de congé de maladie et congé de sécurité accumulées conformément au présent paragraphe constituent les heures exclusives utilisables par un employé pour les événements couverts par la loi du Minnesota sur les congés de maladie et congé de sécurité. Tout solde de congé de maladie et congé de sécurité non utilisé à la cessation d'emploi ne sera pas versé.

SALAIRES

UNION ÉCONOMIQUE 1A Augmenter le tarif de base chaque année du contrat :

Année 1 - 3,00 \$

Année 2 - 1,00 \$

Année 3 - 0,50 \$

UNION ÉCONOMIQUE 1B Améliorer les échelles salariales

7.23.25 PROPOSITION DE L'ENTREPRISE 1A de conserver le libellé actuel du contrat à l'article 12(c) du contrat mais de modifier les montants des notes comme suit :

BASE

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur**

UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

1re année	+ .05
2e année	+ .20
3e année	+ .45
4e année	+ .80
5e année	+1,30
6e année	+1,65
7e année	+1,85

SOINS DE SANTÉ

UNION ÉCONOMIQUE 2A

Modifier l'article 29 comme suit : Augmentation d'un pour cent (1 %) par année civile

UNION ÉCONOMIQUE 2B Améliorer les avantages pour la santé -**UNION TA 7.22.25**

- Le maximum des frais dentaires est augmenté à 2 500 \$
- Le montant maximal des soins orthodontiques est augmenté à 1 500 \$
- Améliorations de la vision :
 - Montures et verres augmentés à 225 \$
 - Lentilles de contact augmentées à 175 \$
- Toutes les augmentations ci-dessus entrent en vigueur le 1er janvier 2026

VACANCES

UNION ÉCONOMIQUE 3A Durée des vacances **LE SYNDICAT SE RETIRE LE 23/07/2025**

~~1 an ————— 2 semaines (aucun changement)~~
~~6 ans — 3 semaines~~
~~12 ans — 4 semaines~~
~~17 ans — 5 semaines~~
~~22 ans — 6 semaines~~

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

~~1 semaine supplémentaire tous les 5 ans par la suite~~

UNION ÉCONOMIQUE 3B Rouler sur

Les employés seront autorisés à reporter 2 semaines de vacances à l'année suivante

VACANCES

UNION ÉCONOMIQUE 4A ~~Ajoutez Martin Luther King~~

UNION ÉCONOMIQUE 4B ~~Ajouter Juneteenth~~

UNION edit 7.22.25 -Les employés recevront un (1) jour férié mobile supplémentaire par an

TEMPS DE MALADIE ET DE SÉCURITÉ

~~**UNION ÉCONOMIQUE 5**~~ **LE SYNDICAT SE RETIRE LE 22/07/2025**

~~La Société doit prévoir 48 heures par an, avec un report de 80 heures maximum.~~

401(k)

UNION ÉCONOMIQUE 6 UNION TA 7.22.25

Année	Cotisation des travailleurs	Match d'entreprise
1	2000 \$	2000 \$ (pas de changement)
5	2500 \$	2500 \$ (pas de changement)
10	3000 \$	3000 \$ (pas de changement)
15	3250 \$	3250 \$
20	3 500 \$	3 500 \$ (pas de changement)

INTENDANTS EN CHEF

UNION ÉCONOMIQUE 7

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur**

UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

NOUVEAU : La Société s'engage à rémunérer deux (2) délégués syndicaux en chef, désignés par le Syndicat, pour couvrir tous les quarts de travail de l'établissement, parmi les employés de la Société qui auront comme tâches l'administration de la présente convention, y compris les affectations de sécurité et le traitement des griefs.

RÉMUNÉRATION DES FORMATEURS

UNION ÉCONOMIQUE 8 UNION TA 7.22.25 Version modifiée de l'entreprise

Les employés qui doivent former d'autres employés recevront 1,50 \$ de plus par heure pour toutes les heures travaillées pendant le quart de travail.

- L'entreprise accepterait une *modifiée* version de la proposition du syndicat. Plus précisément, la Société accepterait d'adopter le montant proposé par le syndicat (1,50 \$), à condition que le libellé de l'article 12(d) du contrat demeure inchangé.

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Succession de la convention collective de 2025 : Réponse du syndicat aux propositions
globales de l'employeur
UNION 10 - 23 juillet 2025 - 19h

PARTAGE DES BÉNÉFICES

UNION ÉCONOMIQUE 9

Les employés recevront une prime de partage des bénéfices de fin d'année, ouverte à la discussion sur la manière de la structurer

AUTRE

UNION ÉCONOMIQUE 10

- A. Augmentation du ticket repas de 6 \$ à 8 \$ (pour faire face à l'augmentation du coût des repas à la cafétéria)

UNION TA 7.22.25 Comptoir de l'entreprise ci-dessous :

La Société accepterait d'augmenter le montant du ticket repas à 7,00 \$.

- B. ~~Vente de viande – possibilité d'acheter de la viande à prix réduit pour les employés~~
LE SYNDICAT SE RETIRE, comprend que le RRQ n'est pas propriétaire de la viande

- C. Article 17, section 5 (e) Augmentation de 0,50 \$ à 1,50 \$ l'heure lorsque le titulaire d'un emploi permanent est muté de son poste pendant plus de 4 heures et que son poste est remplacé

UNION TA 7.22.25 Comptoir de l'entreprise ci-dessous :

La Société accepterait d'augmenter le montant actuel à 1,00 \$/heure à condition que le libellé du contrat existant reste en vigueur.

- D. Vacances et jours fériés - **ÉDITION UNION** : les employés seront payés pour le même nombre d'heures que celui prévu à leur horaire habituel (exemple : les employés dont le horaire habituel est de 10 heures seront payés pour 10 heures, **au taux horaire normal**)

- E. ~~Entretien – augmentation de l'allocation de démarrage à 250 \$~~
LE SYNDICAT SE RETIRE

L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.